

Commune de CRISTINACCE

Avis d'enquête publique

Projet d'élaboration de la carte communale

Par arrêté modificatif n° 02/2019 du 14 janvier 2019, le maire de CRISTINACCE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique au sujet du projet d'élaboration de la carte communale durant 32 jours consécutifs.

du Lundi 04 février 2019 au Jeudi 07 mars 2019 inclus.

Monsieur Raphaël COLONNA d'ISTRIA domicilié A PIUVANCCIA 20167 APPIETTO, technicien principal de 1^{ère} classe à la Collectivité de Corse, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia. Il recevra le public en mairie :

- **Lundi 04 février 2019 de 08 h 30 à 11 h 30,**
- **Samedi 16 février 2019 de 08 h 30 à 11 h 30,**
- **Samedi 23 février 2019 de 08 h 30 à 11 h 30,**
- **Vendredi 01 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30,**
- **Jeudi 07 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30,**

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre papier seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie de CRISTINACCE du lundi 04 février 2019 au Jeudi 07 mars 2019 aux heures habituelles d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre papier en mairie ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale (Mairie de CRISTINACCE 20126 CRISTINACCE) ou par voie électronique (enquete-publique-1118@registre-dematerialise.fr).

Un registre dématérialisé et les pièces du dossier sont également disponibles à l'url suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1118>

Des informations relatives au projet de carte communale peuvent être demandées à Monsieur le Maire de CRISTINACCE.

En outre, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations du public.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose de 30 jours pour transmettre son rapport et le document de conclusions au maire de CRISTINACCE.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie de CRISTINACCE pendant 1 an.

MAIRIE DE CRISTINACCE
20126 CRISTINACCE
Le Maire
Antoine VERSINI